# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE | **ÉDITION GÉNÉRALE** | ABONNEMENT ANNUEL : **30 F**

**N° 150 - MARS 1973**

**ce numéro pourra être vendu séparément au prix de : 1 F**


# Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1973

**utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous**

*LES PESTICIDES HOMOLOGUES* sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

*LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE* sont précédés d'un astérisque.

## A. - ARBRES FRUITIERS

### 1. — RAVAGEURS ANIMAUX

**Anthonome du pommier :**

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

**Anthonome du poirier :**

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

**Carpocapse des pommes et des poires :**

arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
* ométhoate
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

**Tordeuse orientale du pêcher :**

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

**Pucerons :**

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
endothion : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
vamidothion : 50 g

**Acariens (1) :**

**esters phosphoriques de contact**

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

**esters phosphoriques systémiques**

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* ométhoate
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

**acaricides spécifiques**

*sulfones et sulfonates*

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
* tétrasul

*composés halogénés*

* bromopropylate
dicofol : 50 g

*dérivé du benzène*

binapacryl : 50 g

*quinoxaline*

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

*formamidine*

* chlorphénamidine

*divers*

chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor (pommier seulement)
* hydroxyde de tricyclohexylétain
* mercaptodiméthur



**Mouche méditerranéenne des fruits :**

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

**Mouche de la cerise :**

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

**Mouche de l'olive :**

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

### 2. — MALADIES

**Tavelures :**

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g
association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

**Oïdiums :**

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

**Cloque du pêcher :**

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g
thirame : 175 g
zirame : 175 g
association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

### 3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
* dinoterbe
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

*Remarque :* Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

## B. - VIGNE

### 1. — RAVAGEURS ANIMAUX

**Tordeuses de la grappe :**

* acéphate
arséniate de plomb : 100 à 120 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
* dialifor
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
* méthomyl
méthidathion : 30 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage

**Acariens (1) :**

**esters phosphoriques de contact**

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

**esters phosphoriques systémiques**

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos
* ométhoate
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

**acaricides spécifiques**

*sulfones et sulfonates*

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
* tétrasul

*composés halogénés*

* bromopropylate
dicofol : 50 g
dicofol : en poudrage

*quinoxaline*

thioquinox : 37,5 g

*formamidine*

* chlorphénamidine

*divers*

dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
* mercaptodiméthur

### 2. — MALADIES

**Mildiou :**

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
* captafol
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)
* dichlofluanide
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper
mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

**Black-rot :**

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g
captane : 175 g
* dichlofluanide
folpel : 175 g

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

**Pourriture grise :**

* bénomyl
* captane
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

**Oïdium :**

* bénomyl
* dichlofluanide
dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

### 3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

**Cochenilles :**

* dinoterbe
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

**Excoriose :**

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

**Esca :**

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

## C. - POMME DE TERRE

**Doryphore :**

arséniate de chaux : 140 g d'arsenic
arséniate de plomb : 170 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g

carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage

* mercaptodiméthur
méthidathion : 30 g
* ométhoate
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

**Mildiou :**

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal

captafol : 160 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g

manèbe : 160 g
métiram-zinc : 200 g

oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
tétrachloroisophtalonitrile : 150 g
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

## D. - COLZA

*(en grammes de matière active à l'ha)*

**Petite altise du colza :**

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

**Grosse altise, méligèthe :**

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

**Charançon des tiges :**

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

**Charançon des siliques :**

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

## E. - BETTERAVE

(*en grammes de matière active à l'ha*)

**Pucerons :**

* * aldicarbe (traitement du sol)
* * carbofuran (traitement du sol)
* * dialifor
* diméthoate : 500 g
* disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
* endothion : 500 g
* formothion : 500 g
* isolane : 200 g
* lindane : 300 g
* mévinphos : 350 g
* oxydéméton méthyl : 200 g
* parathion éthyl : 200 g
* parathion méthyl : 300 g
* * phorate (traitement du sol)
* phosphamidon : 300 g
* vamidothion : 500 g

**Mouche de la betterave :**

* * aldicarbe (traitement du sol)
* azinphos éthyl et méthyl : 250 g
* * carbofuran (traitement du sol)
* diazinon : 150 g
* diméthoate : 250 g
* endothion : 600 g
* fenthion : 500 g
* * formétanate
* formothion : 250 g
* lindane : 300 g
* mévinphos : 350 g
* parathions : 150 g
* * phorate (traitement du sol)
* phosalone : 500 g
* phosphamidon : 200 g
* toxaphène : 1 500 g
* trichlorfon : 300 g

## F. - MAIS

(*en grammes de matière active à l'ha*)

**Pyrale :**

* * bacillus thuringiensis
* * carbaryl
* DDT (granulés) : 1 500 g
* * parathion

## G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

**Pucerons :**

* azinphos éthyl et méthyl : 40 g
* bromophos : 50 g
* carbophénothion : 45 g
* * dialifor
* diazinon : 25 g
* diazinon : 350 g en poudrage
* dichlorvos : 100 g
* diéthion : 75 g
* diméthoate : 30 g
* endosulfan : 60 g
* * endothion
* fénitrothion : 50 g
* fenthion : 75 g
* formothion : 40 g
* isolane : 6 g
* lindane : 30 g
* lindane : 400 g en poudrage
* malathion : 75 g
* malathion : 1 000 g en poudrage
* * méthidathion
* * méthomyl
* mévinphos : 35 g
* naled : 100 g
* nichlorfos : 50 g
* nicotine : 150 g
* * ométhoate
* parathion éthyl : 20 g
* parathion méthyl : 30 g
* parathions : 250 g en poudrage
* phosalone : 60 g
* pirimicarbe : 37,5 g
* prothoate : 30 g
* pyréthrines synergisées : 12 g
* roténone : 20 g

**Acariens (1) :**

**esters phosphoriques de contact**

* azinphos éthyl et méthyl : 40 g
* carbophénothion : 45 g
* * dialifor
* diazinon : 25 g
* diazinon : 360 g en poudrage
* diéthion : 100 g
* malathion : 75 g
* méthidathion : 40 g
* naled : 100 g
* parathion éthyl : 25 g
* parathion méthyl : 30 g
* phenkapton : 20 g
* phosalone : 60 g
* prothoate : 30 g

**esters phosphoriques systémiques**

* diméthoate : 30 g
* formothion : 40 g
* mévinphos : 35 g
* ométhoate

**acaricides spécifiques**

*sulfones et sulfonates*

* chlorbenside : 50 g
* chlorofénizon : 50 g
* fénizon : 50 g
* * propargil
* tétradifon : 16 g
* * tétrasul

*composés halogénés*

* dicofol : 50 g
* dicofol : 700 g en poudrage

*dérivés du benzène*

* binapacryl : 50 g

*quinoxaline*

* chinométhionate : 12,5 g
* thioquinox : 40 g

*formamidine*

* * chlorphénamidine

*divers*

* dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* * mercaptodiméthur

**Mouche de l'asperge :**

(aspergeraies en voie d'établissement)

* diazinon : 30 g
* diméthoate : 50 g
* endothion : 50 g
* formothion : 50 g

**Mouche de l'endive :**

* diméthoate : 30 g
* formothion : 37,5 g

**Mouche de l'oignon :**

* * carbophénothion (traitement du sol — granulés)
* chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
* diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
* diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
* diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
* dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* * fonofos
* trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
* trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

**Mouche de la carotte :**

* * carbophénothion (traitement du sol — granulés)
* chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
* diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
* diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
* dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* * fonofos (traitement du sol)
* trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

**Oïdiums :**

* * bénomyl
* chinométhionate : 7,5 g
* dinocap : 25 g
* dinocap : en poudrage
* * drazoxolon
* * méthylthiophanate
* * méthyrimol
* soufres fluents (poudrage)
* soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* * thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

**(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)**

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N° Paritaire 37.656* - FRANLY - 13500 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*

/GRANDES CULTURES/

- COLZA :

-Charançon de la tige du colza : Etant donné la diversité des situations, très apparentes lorsqu'on considère les indications des divers postes de piégeage de la circonscription, compte tenu également des fluctuations de températures à cette époque de l'année, nous ne pouvons donner que des indications générale.

Nous conseillons aux intéressés de se reporter au dernier bulletin et d'être de plus en plus vigilants d'autant que des femelles sont actuellement fécondées.

-Méligèthes : Ces petits insectes (2,5 mm) sont déjà apparus dans les cultures. Leur couleur varie en général du vert-métallique au noir bronzé. Ils s'attaquent aux jeunes boutons floraux (de taille inférieure à 3 mm, par exemple). Comme ils tentent de s'alimenter aux dépens du pollen des fleurs, ils mordillent les enveloppes florales et endommagent les organes reproducteurs. S'ils sont nombreux, les dégâts peuvent être importants.

C'est au stade "boutons groupés" qu'ils sont dangereux, c'est donc à cette époque que doit se situer le traitement contre ces ravageurs.

Une prospection sérieuse, au moment du stade sensible, permet d'évaluer leur degré de pullulation et, en fonction de l'importance de celle-ci, de décider du traitement.

Dès que la floraison du colza a nettement démarré, le traitement ne présente plus d'intérêt.

-Charançon des siliques : Il en a été capturé par divers postes de piégeage. Là encore, l'agriculteur doit visiter ses champs. Eventuellement, si les charançons sont nombreux, il peut y avoir intérêt à effectuer un traitement mixte "méligèthes-charançons" en utilisant les produits homologués ou autorisés à la vente à la dose prévue pour ces derniers.

N.B. : Ces conseils paraîtront prématurés aux agriculteurs de beaucoup de régions dans lesquelles le colza n'est pas arrivé au stade début de montaison et où les déprédateurs ne sont pas encore nombreux. Mais, dans certaines zones, du Gers notamment, le colza pourrait évoluer rapidement dès le relèvement de la température.

Les captures dans les postes de piégeage nous ont alertés, elles sont toutefois moins importantes au cours de cette période froide.

Une prochaine note pourra apporter quelques précisions.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelure du poirier :

La tavelure du poirier peut hiverner :

- soit dans les feuilles mortes contaminées l'année précédente, c'est le mode essentiel de conservation du champignon. Dans les tissus de ces feuilles tombées à terre se forment, à partir du mois de janvier, des sortes de sacs, les périthèces qui, arrivés à maturité, projettent dans l'atmosphère, à l'occasion des pluies, les germes qu'ils renferment : les ascospores.

- soit sur les rameaux sur lesquels se constituent des pustules, parfois nombreuses et bien visibles en hiver, qui éclatent en libérant des conidies, germes semblables à ceux portés par les taches apparaissant sur les organes verts (feuilles, fruits). Ce mode de conservation du parasite est assez fréquent dans notre région sur diverses variétés de poiriers abandonnés ou mal protégés durant plusieurs années consécutives. C'est lui qui est le plus souvent à l'origine des contaminations précoces.

Actuellement, les périthèces les plus évolués sont arrivés à maturité et on constate la présence de nombreuses pustules éclatées sur les arbres très atteints en 1972.

Nous rappelons que, dans le cas de vergers fortement infestés lors des dernières années écoulées, on a généralement intérêt à réduire le plus possible, avant l'entrée en sensibilité des arbres, le nombre de germes présents. Dans ce but, un traitement copieux des feuilles mortes restant sur le sol, avec un colorant nitré à la dose de 1 % (500 g de MA/hl), pourrait être mis en place dès à présent.

En outre, dans le cas d'existence de pustules sur les rameaux, il y a lieu de prévoir l'application d'une bouillie bordelaise dès que l'éclatement des bourgeons

.../...

P 8

(stade C2 - C3) interviendra, si des pluies menacent alors. Ce traitement aura, en plus, une action sur le développement de la bactériose à Pseudomonas syringae.

**CULTURES LEGUMIERES**

MOUCHE DES SEMIS (Melon - Haricot) :

Cette mouche cause surtout des dommages aux semis précoces de melon et de haricot lorsque la levée et le développement des jeunes plantes sont relativement lents.

- Melon (traitement localisé des poquets ou des lignes) :

Pulvériser sur les poquets (trous bouchés) un des insecticides suivants : chlorfenvinphos (60 g de MA/hl), trichloronate (60 g de MA/hl), diazinon (45 g de MA/hl).

Utiliser 50 cc de bouillie par poquet soit environ 400 l pour 1 hectare de culture.

Dans le cas du traitement de la ligne entière, il faut bien entendu augmenter la quantité de bouillie à l'hectare en conséquence.

- Haricot :

Le seul traitement de la semence suffit, le plus souvent, pour assurer une bonne protection. On utilisera l'un des produits suivants, dose exprimée en matière active par kilogramme de graines :

-carbophénotion . . . . 3 g.
-diéthion. . . . . . . 3,2 g.
-trichloronate . . . . 1 g.
-diazinon. . . . . . . 1 g.

Si les risques de dégâts sont jugés trop grands (temps peu propice à une levée rapide, précédent cultural favorable, etc...), on pourra compléter par un traitement du sol après semis avec un insecticide à base, soit de :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| -diazinon . . . . | à 240 g | de MA/hl, | à raison de | 1 l | pour | 15 mètres | de ligne. |
| -dichlofenthion | à 180 g | " | " | " | " | " | " |
| -parathion éthyl | à 110 g | " | " | " | " | " | " |
| -chlorfenvinphos | à 180 g | " | " | " | " | " | " |
| -trichloronate | à 75 g | " | " | " | " | " | " |

Quel que soit l'insecticide employé pour traiter la semence, il faudra toujours choisir une matière active différente pour traiter le sol.

*
* *

IMPORTANT : Nous vous rappelons que le montant de l'abonnement est à verser à :

PAIEMENT exclusivement au :

-Sous-régisseur recettes Direction Départementale Agriculture Haute-Garonne 31130 BALMA.

Compte chèque postal 8612 11 R TOULOUSE.

(Ce libellé des chèques ou mandats est le seul réglementaire)

BALMA, le 14 Mars 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES" .

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.